

Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 31 mars 2016

Les membres du conseil municipal de Criquetot l'Esneval se sont réunis en mairie le 31 mars deux mille seize à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 24 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Suffrages exprimés : 17

Présents (15) : M. Dominique FOUBERT, Mme Hélène AUBOURG, M. Luc DURET, Mme Chantal TURQUIER, M. Stéphane VASSELIN, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Marie-Geneviève COUFOURIER, Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX, Sandrine HERANVAL, M. Franck LEMESLE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procuration (2) : Mme Sandrine RUBIGNY à M. Alain FLEURET, M. Emmanuel FONTAINE à M. Franck LEMESLE

Absents excusés : M. Bertrand GOLAIN, Mme Emilie DEHAIS

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Béatrice LEMAISTRE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 décembre 2015. Rappel des décisions adoptées

1. Autorisation de signature des marchés de travaux du pôle paramédical et de la création d'un parking en centre-bourg
2. Renouvellement de deux contrats Emploi Avenir

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 décembre 2015.

Ordre du jour de la séance du 31 mars 2016

1) Approbation des comptes de gestion du trésorier de l'exercice 2015 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone d'activité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du comptable (percepteur) est un document présentant les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en détail l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice budgétaire écoulé, au titre du budget

primitif et des décisions modificatives, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les comptes de gestion pour l'exercice 2015 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone artisanale sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du percepteur.

2) Approbation du compte administratif de 2015

M. le Maire rappelle à l'assemblée que comme le compte de gestion du comptable (percepteur), le compte administratif de l'ordonnateur (maire) est un document de synthèse retraçant l'exécution du budget.

Il présente en détail l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans les deux sections au cours de l'exercice budgétaire écoulé, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

M. le Maire rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote. La présidence de la séance est assurée par Mme Hélène AUBOURG, adjointe au maire. Elle donne lecture des crédits consommés par chapitre, en fonctionnement et en investissement de l'année 2015.

Budget principal

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Libellé	Prévus	Réalisés
011	Charges à caractère général	610 600,00 €	421 594,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	857 000,00 €	761 820,76 €
014	Atténuation de produits	20 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	154 000,00 €	143 929,93 €
66	Charges financières	45 000,00 €	37 795,99 €
67	Charges exceptionnelles	1 761,15 €	21,50 €
042	Opération d'ordre entre section	6 000,00 €	63 443,42 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €
	<i>Total (A)</i>	<i>1 794 361,15 €</i>	<i>1 428 606,47 €</i>

Recettes			
013	Atténuation de charges	20 000,00 €	43 051,93 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	132 200,00 €	137 429,42 €
73	Impôts et taxes	880 000,00 €	918 490,00 €
74	Dotations, subventions et participations	639 400,00 €	862 732,64 €
75	Autres produits de gestion courante	122 500,00 €	146 240,52 €

76	Produits financiers	0,00 €	3,78 €
77	Produits exceptionnels	261,15 €	59 127,38 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	3 358,30 €
	<i>Total (B)</i>	<i>1 794 361,15 €</i>	<i>2 170 433,97 €</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1 (C)	432 638,85 €	
	Résultat de l'exercice (D = B-A)		741 827,50 €
	Résultat cumulé (E = D+C)		1 174 466,35 €

Section d'investissement			
<i>Dépenses</i>			
	Opérations d'équipement	2 050 328,78 €	307 168,72 €
16	Emprunts	135 000,00 €	100 313,76 €
45	Opération pour compte de tiers (Haréauville)	553 320,00 €	386 240,53 €
28	Amortissement	36 000,00 €	3 358,30 €
020	Dépenses imprévues	10 655,22 €	0,00 €
	<i>Total (A)</i>	<i>2 785 304,00 €</i>	<i>797 081,31 €</i>
<i>Recettes</i>			
13	Subventions	125 924,46 €	120 649,77 €
16	Emprunts	870 000,37 €	870 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	139 000,00 €	135 984,95 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	880 321,27 €	880 321,28 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	886,04 €
024	Produits de cessions	58 000,00 €	0,00 €
45	Opération pour comptes de tiers	213 320,00 €	
040/041	Opérations patrimoniales (vente d'une maison)	42 000,00 €	63 443,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	432 638,85 €	
	<i>Total (B)</i>	<i>2 761 204,95 €</i>	<i>2 071 285,46 €</i>
001	Excédent d'exécution reporté N-1 (positif) (C)		24 099,05 €
	Résultat de l'exercice (D = B-A)		1 274 204,15 €
	Solde d'exécution (E = D+C)		1 298 303,20 €

Budget annexe de la zone d'activité

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	795 570,98 €	795 570,98 €
Résultat de l'exercice 2015 (excédent) (A)		0 €
Résultat reporté 2014 (002) (B)		0 €
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	739 550,92 €	791 668,35 €
Résultat de l'exercice 2015 (positif) (D)		52 117,43 €
Solde d'exécution 2014 (négatif) (001) (E)	686 836,95 €	
Solde d'exécution cumulé 2015 (négatif)	634 719,52 €	

Restes à réaliser	0 €	0 €
-------------------	-----	-----

M. le Maire fait observer que le déficit de 634 719,52 € doit être relativisé par l'existence du stock de terrains restant à vendre. S'ils étaient vendus en totalité, le budget de la zone dégagerait un léger excédent.

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la commune et de la zone d'activité.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2015

M. le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif du budget principal de 2015 fait apparaître un résultat cumulé de clôture excédentaire de 1 174 466,35 €.

Après prise en compte du résultat reporté de l'exercice précédent et du solde de restes à réaliser, la section d'investissement présente quant à elle un besoin de financement de 19 696,80 €.

En application de l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	1 428 606,47 €	2 170 433,97 €
Résultat de l'exercice 2015 (excédent) (A)		741 827,50 €
Résultat reporté 2014 (002) (B)		432 638,85 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2015 (excédent) (C = A + B)		1 174 466,35 €

Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	797 081,31 €	2 071 285,46 €
Résultat de l'exercice 2015 (positif) (D)		1 274 204,15 €
Solde d'exécution 2014 (positif) (001) (E)		24 099,05 €
Solde d'exécution cumulé 2015 (positif) (F = D + E)		1 298 303,20 €
Restes à réaliser (RAR)	1 531 000,00 €	213 000,00 €
Solde de reste à réaliser	1 318 000,00 €	
Besoin de financement après RAR (I = F + G)	19 696,80 €	

Il est donc proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 174 466,35 € de la façon suivante :

- 19 696,80 € en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement,

- 1 154 769,55 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

4) Vote des taux de fiscalité locale

M. le Maire expose à l'assemblée que le projet de budget de l'exercice 2016 a été élaboré sur la base des taux de fiscalité locale en vigueur qui s'établissent de la façon suivante :

- taxe d'habitation :15,32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :19,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :38,23 %
- cotisation foncière des entreprises :15,56 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité locale au cours du présent exercice budgétaire.

5) Subvention aux associations

M. le Maire propose à l'assemblée d'allouer aux associations des subventions dont les montants restent identiques à ceux de l'année dernière.

Associations	2016
AFGA	150 €
Agir avec Becquerel pour la Vie	250 €
Association des Amis des Personnes Agées	430 €
Amicale Laïque Aplemont	5 500 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	260 €
Association des Parents et Amis Enfants Inadaptés	150 €
Association Vie et Espoir	150 €
Banque alimentaire	490 €
Association sportive du collège	140 €
Comité de Jumelage	155 €
Comité des Fêtes	4 500 €
Coopérative maternelle	400 €
Coopérative maternelle – Extra-scolaire (voyage)	550 €
Coopérative Primaire	720 €

Coopérative primaire – Extra-scolaire (chorale)	1 500 €
Couture et création	150 €
Croix-Rouge	170 €
Du Rose plein les yeux	150 €
Echo d'orgues	700 €
Foire de Gonneville	300 €
La Plume de Paon	200 €
Les Galocheux	150 €
Maison familiale	230 €
Pétanque	150 €
Prévention routière	65 €
ARIRE	250 €
Scouts de France	150 €
Secours catholique	150 €
Société musicale	7 220 €
UNCAFN	125 €
Union commerciale	1 010 €
Union sportive Cap de Caux	2 200 €
Union sportive Criquetot Tennis	300 €
Vive la Vie	350 €
La Post'strophe	1 000 €
Ciné 276	1 500 €
Association Cardio-greffe	150 €
Maison de l'Europe	80 €
Divers	405 €
Total général	32 500 €

Mme Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX rappelle qu'à l'occasion d'une séance de travail, il avait été proposé que, dans la mesure où le festival de lecture n'est plus organisé, la subvention qui lui est accordée soit versée à l'association La Post'strophe. M. le Maire confirme cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'attribution de subventions aux associations.

6) Adoption du budget primitif de 2016 de la commune et de la zone d'activité

M. le Maire présente à l'assemblée les projets de budget pour l'exercice 2016 de la commune et de la zone artisanale qui s'établissent de la manière suivante :

<i>Budget principal</i>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 006 043,55 €	3 006 043,55 €
Investissement	3 155 572,55 €	3 155 572,55 €

<i>Budget annexe de la zone d'activité</i>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 347 202,08 €	1 347 202,08 €
Investissement	1 269 770,60 €	1 347 201,08 €

La section d'investissement du budget annexe est en sur-équilibre, traduisant l'excédent qui résulterait de la vente des terrains.

M. le Maire rappelle le programme d'investissement de 2016. Il précise que l'équipement de l'école en tableaux numériques ne devrait pas être subventionné. L'installation d'une aire de stationnement de camping-car doit faire l'objet d'une réflexion en commission Voirie. Le projet de borne de recharge des véhicules électrique est en attente de décision du SDE76.

M. le Maire souhaite par ailleurs que la commission Jeunesse et Sports poursuive sa réflexion sur le projet de création d'une salle multi-sports.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions budgétaires pour l'exercice 2016.

7) Amortissement des subventions versées au SDE76 dans le cadre des travaux d'électrification

M. le Maire expose à l'assemblée que certains travaux d'électrification réalisés par le SDE76 (extension et effacement) portant sur le réseau public de distribution d'électricité (dont il est propriétaire) sont financés en partie par les communes.

Leur participation financière constitue un fonds de concours, assimilé à une subvention d'équipement.

Or, le code général des collectivités territoriales dispose que les subventions d'équipement versées par une collectivité sont obligatoirement amorties dès l'année suivante. Cet amortissement permet la reconstitution des fonds propres de la section d'investissement. Un décret du 29 décembre 2015 a fait passer la durée maximale d'amortissement des biens immobiliers et des installations à 30 ans.

Compte tenu des sommes engagées, il est proposé de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers et des installations (subdivision du compte 204) de la manière suivante :

Montant	Durées d'amortissement
Inférieur à 1 500 €	1 an
Compris entre 1500 et 5 000 €	3 ans

Compris entre 5 000 et 10 000 €	5 ans
Compris entgre 10 000 et 20 000 €	10 ans
Supérieur à 20 000 €	15 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

8) **Approbation du programme des travaux du SDE76**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la poursuite des travaux d'effacement et de renforcement des réseaux, le Syndicat départemental d'énergie 76 (SDE 76) a proposé ses avant-projets au titre de son programme d'intervention pour 2016.

N° dossier	Opération	Total	Part communale
Projet-Renfo-2015-0-76196-5429	Route d'Etretat Poste « Le calvaire » (version 1.1)	164 000,00 €	22 520,00 €
Projet-Renfo-2015-0-76196-6093	Route de Cuverville 110 ml Fils nus faible section Cuivre 12 mm ² (version 1.1)	47 160,00 €	5 040,00 €
Projet-Renfo+EP-2015-0-76196-6104	Rue des Prés 420 ml, Fils nus, cuivre 19 mm ² (version 1.1)	138 803,53 €	19 068,70 €
Projet-Eff+EP-2015-0-76196-6105	Rue des Prés, rue de la Cavée (Version 1.1)	71 927,35 €	21 972,12 €
Projet-Renfo+EP-2016-0-76196-6362	Rue de Mondeville 300 ml, fils nus, cuivre 22 mm ²	93 698,08 €	11 823,64 €
Projet-Renfo-2016-0-76196-6363	Rue de Mondeville 50 ml, T70mm ² , Alu (version 1.1)	20 280,00 €	2 060,00 €
Projet-Eff+EP-2016-666-76196-6364	Rue de Mondeville	106 237,01 €	36 465,37 €

Les montants sont exprimés TTC

Compte tenu du coût laissé à la charge de la commune par ces opérations, il est proposé de réaliser les quatre premières et de reporter les suivantes en fin d'année sur les crédits 2017. Les crédits ont été prévus au budget de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette programmation de travaux d'électrification.

9) **Avenant au contrat de l'architecte du pôle paramédical**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du pôle paramédical, un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu le 2 octobre 2013 avec le cabinet d'architecte Atelier Bettinger-Desplanques installé au Havre.

Sa rémunération forfaitaire provisoire avait été calculée sur la base d'une enveloppe initiale de montant de travaux de 600 000 € HT.

Après attribution des marchés, il s'avère que le coût définitif des travaux s'élève à 667 509,83 €.

En vertu du cahier des clauses particulières du contrat, et notamment de son article 4, le forfait de rémunération doit faire l'objet d'un ajustement, tenant compte de ce coût définitif.

Il en résulte un complément de rémunération de 6 480,94 €. Le montant total de celle-ci passe ainsi à 75 480,94 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

10) Questions diverses

a) Location à la MAM

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les responsables de la MAM, à la recherche d'un nouveau local.

Il propose d'attribuer à cette association la maison Marie dont les dimensions (135 m² sur deux niveaux) semblent répondre à ses besoins. Cette mise à disposition pourrait se faire au prix de 950 € par mois.

Un agrément doit être délivré au préalable par les services sociaux du conseil départemental. Si des travaux se révèlent nécessaires, ils seront à la charge du futur locataire.

Mme Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX s'interroge sur la durée du bail qui ne doit pas empêcher la commune de reprendre l'usage du bâtiment en cas de nécessité.

M. le Maire indique que les dispositions seront prises en ce sens.

Par ailleurs, M. le Maire estime qu'il faudra réfléchir à la délimitation des abords, l'espace sud devant être réservé au public.

Les membres du conseil municipal se déclarent favorable à cette proposition.

b) Projet d'avenant au marché du lot 1 des travaux du pôle paramédical

Au cours du débat sur l'examen du projet de budget, M. Luc DURET, adjoint au maire chargé des travaux, explique à l'assemblée que le creusement des fondations du futur pôle paramédical a mis au jour les vestiges de fondations d'un ancien bâtiment en briques.

Cet évènement tout à fait imprévisible en dépit de l'étude de sols qui avait été réalisée avant la consultation des entreprises, a imposé la mise en œuvre de prestations supplémentaires, proposées par l'ingénieur béton. Il va notamment falloir d'une part, purger et évacuer les fondations existantes et d'autre part, conforter les fondations du futur bâtiment par la réalisation de longrines en béton.

Un avenant devra être passé avec l'entreprise Damael, titulaire du lot n° 1 – Gros œuvre, pour constater la modification des conditions initiales du marché.

Ces travaux complémentaires ont entraîné un surcoût total de 25 459,47 € hors taxe se décomposant comme suit :

- purge des fondations : 8 245,39 € HT
- renforcement des fondations : 17 214,08 € HT

L'avenant fait ainsi passer le montant du marché du lot n° 1, initialement de 169 893,40 € HT, à 195 352,87 € HT. Il correspond à une hausse de ce marché de 14,98 % et de 3,81 % ramené au coût global de l'opération.

Le conseil municipal donne son accord à la conclusion de cet avenant.

M. DURET fait également le point sur l'état d'avancement des travaux en mairie, dans laquelle vient d'être installé d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite. Il se félicite du résultat et de la qualité d'exécution des travaux,

c) Projet de suppression de classe maternelle

M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des autorités politiques et administrative (ministre, secrétaire d'Etat, député, sénateurs, conseillers départementaux, préfète).

Il a rencontré les représentants des parents d'élèves qui se sont mobilisés, avec l'aide de la commune, pour s'opposer à ce projet de suppression de classe.

L'inspecteur de l'Education nationale, M. Olivier BASELY a par ailleurs souhaité s'entretenir avec M. le Maire, la rencontre étant programmée le 4 avril à 11 h.

M. le Maire s'étonne de cette décision dans la mesure où les effectifs sont stables depuis plusieurs années.

Mme Hélène AUBOURG précise qu'une commission doit se réunir en juin qui pourrait réexaminer ce projet de fermeture. Elle ajoute cependant qu'une institutrice a d'ores et déjà reçu sa nouvelle affectation.

d) Changement d'affectation du logement au premier étage de la mairie

Mme AUBOURG a reçu une personne avec un enfant à la recherche d'un logement. L'appartement au premier étage de la mairie lui conviendrait parfaitement.

Cependant, le conseil municipal a souhaité par le passé réserver ce logement à l'accueil de population migrante. Mme AUBOURG s'interroge sur l'opportunité de maintenir cette affectation spéciale, dans la mesure où la création du pôle paramédical va libérer les locaux occupés actuellement par les orthophonistes.

En réponse à la question de Mme PHILIPOTEAUX sur le logement de la perception, M. le Maire estime qu'en raison de sa composition (4 chambres), de son emplacement, il est préférable de valoriser un loyer, qui pourrait se situer entre 850 et 900 €. Les anciens logements de l'école qui vont être libérés par les orthophonistes pourront être utilisés pour l'accueil des migrants.

Au terme de la discussion, le conseil municipal accepte de lever l'affectation spéciale de l'appartement de la mairie et autorise sa mise en location.

e) Usage du parking de la Gare

A la remarque de l'occupation habituelle du parking de la Gare par le personnel d'Intermarché, M. le Maire fait observer qu'il est intervenu à maintes reprises auprès du gérant du magasin mais qu'il dispose effectivement de peu de moyens juridiques pour interdire cette pratique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Signatures
